

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Séance du 08 novembre 2023

Membres en exercice :
19

Date de la convocation: 31/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOULIÉ

Présents : 19

Présents : Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, Corinne COLLONGUES, André CATALA, Evelyne LAVAL, Matthieu VERDIER, Patricia FILODEAU, Aymeric JUMEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Joël BOUTIBOU, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Florence PRADELLES

Objet: Augmentation du montant des repas scolaires au 1er janvier 2024 - DE_2023_054

Vu la convention de fourniture de repas scolaires signée avec la commune le Lavour le 11 octobre 2012, notamment l'article 7,

Vu l'avenant à cette convention en date du 17 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 octobre 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation, à compter du 1er janvier 2024, des tarifs de repas scolaires comme suit :

Tarif 1 4,77€ (quotient familial \geq à 860)

Tarif 2 4.12€ (quotient familial \leq à 860)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUGMENTE** à compter du 1er janvier 2024, les tarifs de repas scolaires comme suit :

Tarif 1 4.77€ (quotient familial \geq à 860)

Tarif 2 4.12€ (quotient familial \leq à 860)

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

RF SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2023 081-218101160-20231108-DE_2023_054-DE